

- Votre stratégie de commercialisation, relative aux exportations à long terme, englobe-t-elle les pays qui exigent la compensation? Les pratiques ou les lois en vigueur affectent-elles vos clients ou vos débouchés? Y a-t-il dans ces pays des tendances ou des développements qui pourraient modifier ou introduire de nouvelles exigences de compensation?
- Quelle est la forme de compensation requise : achats de contrepartie, achats compensatoires, achats en retour, troc, etc.?
- Quelle est la stratégie de vos concurrents en matière de compensation?
- Si vous décidez de ne pas faire de commerce de compensation, quelle est la conséquence sur les marchés déjà desservis ou à desservir?

Une telle analyse, même générale, devrait être menée pour chaque marché actuel ou potentiel. Vos constatations vous donneront au moins un aperçu préliminaire du genre de compensation auquel vous pourriez vous attendre, ainsi qu'une base de données pour la poursuite de recherches supplémentaires.

Les prévisions sur le type, le volume et la fréquence des transactions de compensation vous aideront à déterminer le type d'organisation que votre compagnie devra mettre sur pied pour répondre à la demande. Quant aux connaissances spécialisées et aux ressources requises pour ces transactions, elles seront fonction du type d'échanges et de leur fréquence. Vous pouvez obtenir de l'aide dans la coordination des activités de votre entreprise et la prise d'initiatives permanentes en entrant en contact avec des maisons de commerce ou certains services gouvernementaux, ou en ayant recours à l'aide fournie par un service central ou un expert du commerce de compensation. Vous pouvez aussi fonder une maison de commerce affiliée dont le rôle est de s'occuper de tous les aspects et toutes les formes du commerce de compensation.

Renseignements supplémentaires

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires sur les pratiques actuelles en matière de commerce de compensation et sur les maisons de commerce qui ont une expérience dans ce domaine, nous vous recommandons de vous adresser à :

Association des exportateurs canadiens
Division des maisons de commerce et du
commerce de compensation

Bureau 250
99, rue Bank
Ottawa (Ontario)
K1P 6B9
Téléphone : (613) 238-8888

ou au

Ministère des Affaires extérieures
Direction du financement des exportations
Projets d'équipement et Maisons de
commerce (TPF)

5^e étage, Tour C
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
K1A 0G2
Téléphone : (613) 996-1419